



# La déductibilité des frais de garde d'enfants de moins de 12 ans

**V**ous êtes nombreux à proposer dans vos activités des animations extrascolaires, des stages, des camps de vacances, etc. à l'attention d'enfants. Dans ce cadre, les parents avaient la possibilité de déduire fiscalement un certain montant du prix payé pour les frais de garde.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, des nouveautés sont apparues.

## Quelles dépenses étaient déductibles avant le 1er janvier 2005 ?

les dépenses effectuées pour les enfants de moins de trois ans ;  
et

les dépenses payées :

- soit à des institutions reconnues, subsidiées ou contrôlées par l'ONE, par Kind en Gezin ou par l'Exécutif de la communauté germanophone ;
- soit à des familles d'accueil indépendantes ou à des crèches, placées sous la surveillance de ces institutions.

## Quelles dépenses sont déductibles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les conditions relatives à la déduction des dépenses pour garde d'enfants ont été élargies :

a) en ce qui concerne l'âge :

l'enfant doit avoir moins de 12 ans le premier janvier de l'année suivante (01/01/2006 pour les revenus de 2005)

b) en ce qui concerne les institutions et milieux d'accueil auxquels les dépenses sont payées :

d'après l'administration du ministère des finances, toute association reconnue, subsidiée ou contrôlée par les pouvoirs publics locaux, régionaux ou communautaires entre dans ce champ.

## Qui peut bénéficier de cette déduction ?

Les contribuables intéressés doivent répondre aux conditions suivantes durant la période pendant laquelle les dépenses ont été payées :

1. les dépenses doivent avoir été engagées pour la garde d'enfants ayant, à ce moment, **moins de 12 ans** ;
2. les enfants doivent être fiscalement à **charge** du contribuable ;
3. le contribuable doit bénéficier de **revenus professionnels** ;
4. la réalité des dépenses et leur montant doivent être justifiés au moyen de **documents probants**.

Dès lors que les conditions sont réunies, les frais de garde - à temps plein ou partiel, de jour ou de nuit - réellement payés sont déductibles à 100 %.

Le montant déductible est toutefois **limité à 11,20 €** par jour de garde et par enfant.

## Quel type d'accueil donne droit à la déduction ?

Seul l'accueil *en dehors* des jours et des heures normales de classe durant lesquelles l'enfant suit l'enseignement est pris en considération.

Les formes d'accueil suivantes sont notamment visées :

- ☞ avant et après l'école;
- ☞ les mercredis après-midi;
- ☞ pendant les journées libres;

- ☞ pendant les vacances scolaires;
- ☞ éventuellement pendant les pauses de midi.

Sont exclues, les dépenses qui, notamment, rémunèrent des activités liées à la mission d'enseignement de l'école ou sont incorporées dans une offre d'études ou une session de cours et sont généralement organisées pendant les jours ou les heures de présence normales à l'école.

Exemples de dépenses exclues : celles effectuées dans le cadre  
☞ d'excursions, de voyages scolaires ou d'autres activités similaires quelle qu'en soit la dénomination;  
☞ d'excursions culturelles;  
☞ de classes vertes, de plein air, de mer;  
☞ de camps sportifs.

## Procédure

Une attestation reprenant le nom et l'adresse de l'enfant ainsi que le prix payé par jour et le nombre de jours de gardes doit être émise par l'organisateur aux parents qui en font la demande, pour être jointe à la déclaration fiscale. Le modèle de l'attestation peut être téléchargé en PDF sur le site du ministère des finances (<http://fiscus.fgov.be> - « Nouveautés »).

Service information SPF Finances : 02/ 233 86 36

## Infos en bref

### Volontariat

- L'entrée en vigueur de la loi du 03 juillet 2005 sur le volontariat, réglementant le statut des bénévoles, a été reportée au 1<sup>er</sup> août 2006, avec certaines modifications qui doivent encore faire l'objet d'un arrêté d'application. Nous vous en reparlerons prochainement.

### ASBL - Comptabilité

- Les obligations comptables pour les petites asbl, prévues par la loi sur les asbl, devraient être assouplies. Pour rappel, les « petites asbl » sont celles qui n'atteignent aucun ou un seul des 3 critères suivants :

- ☞ 5 travailleurs, en équivalent temps plein ;
- ☞ 1 million d'€ pour le total du bilan ;
- ☞ 250.000 € pour le total des recettes, autres qu'exceptionnelles, à l'exclusion de la TVA.

Peu d'informations ayant filtré à ce jour, nous vous tiendrons prochainement au courant.

## Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, elle vous sera fournie dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an), ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service. Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Damien, du lundi au jeudi :  
au 02 286 95 75 ou via [damien.revers@reseau-idee.be](mailto:damien.revers@reseau-idee.be)

## POINT DE VUE

### Faut-il à tout prix généraliser le développement durable à l'école ?

Imaginez notre Ministre de l'enseignement annoncer la mise en place généralisée de l'éducation au développement durable (EDD) dans les écoles. Si cette projection semble pour le moins prématurée, elle n'a pourtant rien d'impensable dans le cadre de la future stratégie nationale de développement durable et de l'actuelle Décennie des Nations unies de l'EDD. Une telle généralisation de l'EDD dans les écoles s'opère d'ailleurs depuis deux ans chez nos voisins français. Qui en tiraient le bilan lors d'un Colloque tenu à Paris du 14 au 16 juin dernier, intitulé « Avancées et propositions en matière d'Education pour le développement durable ». De quoi s'inspirer ?

#### Quelles avancées ?

Tout d'abord, resituons le contexte. Depuis 2003, dans le cadre de la stratégie nationale française de développement durable, « l'éducation à l'environnement pour un développement durable » (EEDD) se généralise dans les programmes et les établissements scolaires de l'hexagone. Notons cette étonnante abréviation « EEDD », additionnant (et amalgamant) au passage Education relative à l'environnement (ErE) et Education au développement durable (EDD)\*. Et rappelons le principe fondamental : « l'EEDD n'est pas une nouvelle discipline mais doit trouver sa place au croisement des disciplines existantes, dans la convergence ».

En deux ans, selon l'inspecteur général Michel Hagnerelle, « les résultats de cette généralisation sont impressionnants » : aujourd'hui, chaque « Académie », entendez chaque « circonscription administrative de l'Education nationale française », est dotée d'un responsable EEDD et d'un comité stratégique. Des professeurs ressources sont nommés dans les collèges et lycées. La formation des enseignants est en marche. Généralisation aussi aux différentes disciplines : tout nouveau program-

me disciplinaire inscrit explicitement les questions d'environnement et de développement durable, les programmes existants sont quant à eux traduits avec des lunettes EEDD. Les partenaires associatifs réfléchissent progressivement à la réorientation de leurs stratégies et de leurs outils. Des recherches universitaires développent de sérieuses bases scientifiques pour l'EEDD. Tout cela devrait donner à penser et à agir au sein de notre système scolaire belge et des structures qui le guident.

Pour Martine Le Guen, haut fonctionnaire de l'Education nationale qui a été au cœur de cette généralisation en France, « l'investissement est évidemment très variable suivant les régions, les établissements et les disciplines. Les enseignants étaient très réticents, mais tout doucement cela évolue ». Avant de regretter que « l'on s'appuie encore trop sur l'environnement pour aborder l'EEDD ».

#### Proposition : supprimer l'environnement ?

« Encore trop d'environnement ». M. Hagnerelle va même plus loin. Et propose pour la seconde phase de généralisation « d'inscrire clairement l'ErE dans le DD : c'est à dire passer de l'EEDD à l'EDD. Dans les années '90 on travaillait dans l'ErE. Début 2000 on s'est dit qu'on travaillait dans l'ErE pour un DD. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un passage supplémentaire ». Ou comment annihiler progressivement une spécificité, celle de l'éducation relative à l'environnement, dans tout ce qu'elle a d'émouvant, de sensible, de systémique.

Marquons notre vision des choses : oui, trop souvent, en France comme en Belgique, les actions en faveur d'un développement durable se cantonnent à son pilier environnemental. Trop souvent une traditionnelle activité d'ErE prend les quali-

## SOMMAIRE

<b>Épinglé pour Vous</b>	2
• <i>Le réseau s'élargit</i>	
• <i>11<sup>èmes</sup> rencontres de l'ErE!</i>	
• <i>Je prends l'avion, mais je me soigne...</i>	
<b>Côté membres</b>	3
• <i>Les enjeux de nos sociétés évoluent... Comment l'ErE y répond-elle?</i>	
<b>Le Coin du Juriste</b>	4
• <i>La déductibilité des frais de garde d'enfants de moins de 12 ans</i>	

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

#### Édition et diffusion

Réseau IDée  
266, rue Royale à 1210 Bruxelles  
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79  
info@reseau-idee.be  
www.reseau-idee.be

#### Ont collaboré à ce numéro :

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS •  
Sandrine HALLET • Damien REVERS •  
Christophe ROUSSEAU • Joëlle VAN DEN BERG •

#### Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

ficatifs « de développement durable », parce que politiquement corrects, sans pour autant avoir diversifié les approches et les thèmes abordés. Mutualisons nos compétences, celles de la promotion de la santé, de l'ErE, de l'éducation au développement ou à la citoyenneté, diversifions les approches, changeons de lunettes. Mais ne mélangeons pas tout. Faisons naître du neuf, une éducation au développement durable ralliant les différentes sensibilités, mais ne jetons pas les parents avec l'eau du bain.

**Christophe Dubois**

\*Lire l'article « à une lettre près », écrit à ce sujet dans l'Infor'IDée n°1/2005. Téléchargeable sur [www.reseau-idee.be/inforidee](http://www.reseau-idee.be/inforidee)



CULTURE  
ÉDUCATION PERMANENTE



W IDée  
RÉGION WALLONNE



## Le Réseau s'élargit

7 nouvelles associations ont rejoint les membres effectifs du Réseau IDée lors de l'assemblée générale du 25 avril 2006. Ce qui porte leur nombre à 109.

Province de Luxembourg

### Centre de Vacances de Borzée (Centre Nature)

A mi chemin entre La Roche-en-Ardenne et Houffalize, situé au creux d'une petite vallée entourée de vastes forêts, c'est tout naturellement que ce Centre organise des classes vertes tout au long de l'année. Son infrastructure permet d'y organiser aussi bien des séminaires, que des stages, des randonnées, ...

### CRIE du Fourneau St-Michel - LUX.

A l'orée d'une forêt, ce CRIE a pour mission particulière l'initiation à la forêt dans tous ses usages et fonctions, au bénéfice de la société. D'autre part, il coordonne un partenariat autour de la gestion du massif forestier, de type « contrat de rivière ».

Province du Hainaut

### Natecom – Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Leval

Propose aux écoles et au grand public une découverte de la nature en général et de l'écosystème terri (Projet Interreg « Chaînes des terriils de la Courte, de conférences, d'excursions, d'expositions, de stages vacances, ...

### Kréativa

Cette asbl a pour but de promouvoir l'épanouissement social, culturel, éducatif dans une perspective de développement durable, aux travers de diverses activités touchant les plus jeunes ainsi que les adultes.

Pour ne citer que quelques exemples : promotion de la campagne « Baluchon Vert », « Ma forêt mon amie », « De l'Eau pour le Futur »... Kréativa est également un organisme d'insertion professionnelle dans le cadre de missions liées à l'environnement.

Province du Brabant wallon

### CAP Patrimoine pour tous

Cette asbl propose à tous les types de publics (scolaires, adultes, handicapés visuels, employés d'entreprise, ...) de partir à la découverte du patrimoine (bâti, naturel et humain) via des excursions, du matériel pédagogique et des formations.

### CRIE de Villers-la-Ville - Environnement, Patrimoine, Nature BW

Au programme du CRIE : le milieu forestier, la vie cachée dans la nature, le patrimoine naturel et l'interrelation entre l'homme et son milieu à travers le temps, le tout dans une perspective de développement durable.

Bruxelles

### GREEN (Global Rivers Environmental Education Network Belgium)

Anciennement « Maison de l'Eau et de la Vie », Green est particulièrement attachée à faire participer les jeunes à la vie de la cité en matière d'environnement. C'est pourquoi, vous aurez certainement entendu parler du Parlement des Jeunes Bruxellois pour l'Eau, l'Assemblée des Jeunes Wallons pour l'Environnement, ... Green a également pour mission la sensibilisation du public, scolaire principalement (du maternel à l'université).

Retrouvez la liste complète des membres du Réseau IDée sur [www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be) ONGLET « nos membres ».

Merci de nous avertir si vos coordonnées ne sont pas à jour.

## 11<sup>es</sup> Rencontres de l'ErE !

Tous les 2 ans, les acteurs belges de l'éducation relative à l'environnement se donnent rendez-vous, pendant trois jours, pour échanger leurs pratiques, mieux se connaître, tisser des liens, ... Depuis sa création, les ingrédients de réussite de cet événement désormais incontournable sont, entre autres, une ambiance conviviale propice à la créativité et à la réflexion, des ateliers d'échange proposés par les participants, un fil conducteur illustré à travers des activités ludiques, et des invités de marque.

Cette année, LE rendez-vous à ne pas manquer est fixé les lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 février 2007 à l'Auberge de Jeunesse de Liège. Possibilité de loger sur place.

Si vous désirez participer à la conception de ces 3 jours ou simplement proposer un atelier (animation-type, réflexion, ...), contactez le Réseau IDée : Marie Bogaerts - 02 286 95 75 ou [marie.bogaerts@reseau-idee.be](mailto:marie.bogaerts@reseau-idee.be)

## Je prends l'avion, mais je me soigne...

Participer au rendez-vous Planet'ErE III au Burkina Faso, partir en chantier coopératif au Chili... Il nous arrive de devoir partir loin, sans autre alternative que de prendre l'avion! Mais saviez-vous qu'aujourd'hui il est possible de « compenser » les rejets de CO<sub>2</sub> causé par ce mode de transport en souscrivant à une taxe volontaire ? Calculée selon la distance à parcourir, et sur base de données fiables, « CO<sub>2</sub> Solidaire » reverse la somme calculée pour co-financer des projets de développement durable dans les pays en développement. Vous entendrez aussi parler de « Climate Care »(UK), « Atmosfair »(DE), « MyClimate »(CH)... pour ne citer qu'eux.

Alors, rendez-vous sur le site [www.co2solidaire.org](http://www.co2solidaire.org) ! (calcul possible pour les trajets en voiture également)

Evidemment, voyager en avion, même en « compensant » ses émissions, reste très nuisible. Limitez-en donc l'usage au maximum, en évaluant bien la nécessité du voyage, en préférant un transport moins polluant, ou en utilisant des moyens d'échange à distance (télé-conférence, forum sur internet...)



# Les enjeux de nos sociétés évoluent ... et vite. Comment l'ErE y répond-elle ?

Comment évolue l'ErE ? Dans quelle mesure y aura-t-il des propositions et orientations communes de la part des « acteurs de l'ErE » ou s'agira-t-il d'une série de propositions « individuelles » se juxtaposant avec plus ou moins de succès ? Quel est le rôle du Réseau IDée (ses membres et l'équipe de permanents) face à ces défis ? Questions en toile de fond...

## Un peu de stratégie, bon sang

Lors de l'assemblée générale de ce 25 avril, un temps de réflexion (trop court bien sûr) a permis de dégager des réflexions qui devraient imprégner les orientations du Réseau IDée dans les années à venir. En voici très brièvement les lignes :



saisir l'opportunité de la **Décennie de l'éducation vers le développement durable** notamment pour renforcer l'éducation relative à l'environnement sur le plan institutionnel et sur le terrain ;



poursuivre l'**ouverture vers les secteurs socio-éducatifs** (social, santé, jeunesse, développement, etc.) par une meilleure interconnaissance, des échanges via nos médias (ex. Symbioses, [www.mondequibouge.be](http://www.mondequibouge.be)) et par des partenariats ;



insuffler une meilleure appropriation des enjeux de l'**ErE au sein même des équipes** des associations membres ainsi qu'une meilleure connaissance du Réseau IDée;



forts notamment des enseignements du « Colloque changements de comportements », définir une **stratégie à long terme** des acteurs de l'ErE qui viserait notamment la sensibilisation et l'engagement des décideurs.

Autant de propositions reliées entre elles par un réseau de fils ... et qui doivent être prises dans leur ensemble.

Le Conseil d'administration (CA) a examiné ces questions lors de sa dernière réunion ce 26 juin.

## Vers une charte de l'ErE et du Réseau IDée

Toutes ces perspectives nécessitent une plus grande clarification de ce qui réunit les acteurs de l'ErE entre eux et au sein du Réseau IDée. Le CA a considéré comme incontournable de **COMMENCER par l'élaboration d'une CHARTE** (voir encadré). Entamée en 2001, celle-ci n'a jamais été finalisée.

**Charte des acteurs de l'ErE  
au sein du Réseau IDée**

*Objectifs* : clarifier les liens entre les membres et avec l'équipe du Réseau IDée ; clarifier les fondements de l'ErE (déjà bien entamée lors de la rédaction du Mémoire 2004) ; clarifier le lien entre ErE et EDD...

*Echéance* : l'AG 2007 suite à une série d'étapes qui seront précisées dans le prochain INFOR'IDée.

*Comment ?* En associant le plus largement les membres, dans la mesure de la faisabilité, ainsi que des « regards extérieurs ».

*Un défi* (parmi d'autres) : veiller à la plus large diffusion et appropriation de ces fondements auprès de tous les « acteurs de l'ErE », particulièrement au sein des équipes.

L'étape suivante consistera à traduire ces principes et objectifs de base en « stratégies » d'actions à long terme ... Un chantier qui débutera dès l'AG 2007.

## Décennie de l'EDD

A plus long terme encore se profilent les objectifs de la Décennie de l'EDD. Le CA s'est accordé à investir plus loin cet enjeu institutionnel, en prenant en compte les étapes prévues par l'UNESCO (état des lieux, identification des obstacles et lacunes, plan d'action et mise en place d'outils d'évaluation, avancées significatives en 2014).

Cependant, l'EDD ne peut être portée par le Réseau IDée mais bien par une plate-forme qui réunirait différents secteurs éducatifs (santé, développement, citoyenneté, etc.). Un groupe de travail pourrait ainsi être constitué au sein d'Associations21 dont le Réseau IDée est membre...

Sur le plan méthodologique, il a été mis en avant l'intérêt de partir de dynamiques existantes à l'échelle locale incluant différents acteurs socio-culturels, à l'exemple du projet auquel participe actuellement la Ferme du Parc Maximilien...

A suivre!

Dès à présent, nous invitons toute personne et organisation désireuses de participer de près avec le CA à l'évolution de la Charte ou à s'investir dans un groupe de travail « Décennie de l'EDD » à prendre contact avec nous!

**Joëlle VAN DEN BERG**  
joelle.vandenberg@reseau-idee.be

